



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Medecine preventive

Question écrite n° 49384

### Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention du M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions de mise en oeuvre de la politique d'éducation à la santé et de prévention. A l'occasion des débats qui ont précédé la mise en oeuvre de la réforme de la protection sociale, en novembre 1995, était apparu le niveau relativement médiocre, au regard des moyens consentis, de l'état sanitaire de la population française. Ce résultat s'appréciait, notamment, en tenant compte de l'espérance de vie de la population. Toutefois, il devait être relativisé dans la mesure où la France a la particularité de voir ses résultats en matière de politique sanitaire altérés par le niveau important des victimes de conduites dites « à risques », consommation d'alcool et de tabacs et accidents de la route. Cette constatation a légitimement amené le Gouvernement à s'interroger sur le rôle que devaient prendre les politiques de formation à la santé et d'information dans l'ensemble du dispositif sanitaire public. Des mesures ont ainsi été annoncées visant à mettre en place en France, comme cela existe dans la plupart des grandes puissances industrielles, une grande politique de médecine préventive. Il souhaite savoir qu'elles sont, à ce jour, les mesures annoncées qui sont concrètement appliquées et connaître la part des crédits consacrés à la santé en 1996 qui ont été affectés à la prévention et à la formation sanitaire de la population. Il souhaite, en outre, savoir s'il est prévu de prendre des mesures complémentaires qui concourent à la mise en place d'une grande politique de prévention et de formation à la santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fromet Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49384

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1168